



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Sanacall Sàrl**, Route de Moncor 14,
1752 Villars-sur-Glâne
2. Déclaration de faillite: 10.01.2011
3. Suspension de faillite: 16.05.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.06.2011
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Conseil en matière économique, sous toute forme, aux particuliers et aux entreprises, courtage de tout produit financier et d'assurance ainsi que toutes démarches et enquêtes téléphoniques (call center). (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00638817

